

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le 20 juin 2014, sur convocation régulière du Maire en date du 10/06/2014, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Nadine Burlaud (pouvoir à Bernard Maisse), William Schwob (pouvoir à Jean-Marc Bousset), Franck Vermot-Desroches (pouvoir à Franck Gibertini).

**Annie SALOMEZ** a été élue secrétaire de séance.

### 1- ELECTIONS SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS

Le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n° 2014157.0001 du 6 juin 2014 précisant le nombre de délégués des Conseils Municipaux (5 pour Pouilley les Vignes) et de leurs suppléants (3) et le mode de scrutin (élu par les conseillers municipaux au sein du Conseil Municipal).

Le Préfet a imposé la réunion du 20 juin 2014 pour élire les délégués et leurs suppléants, chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014.

Les délégués et les suppléants sont élus à partir des mêmes listes paritaires, au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste a été déposée « Pouilley Sénatoriales 2014 » - elle est composée comme suit :

DELEGUES				
	NOM PRENOM	Sexe	Domicile	Date Lieu de naissance
01	BOUSSET Jean-Marc	M	1 rue de Masson 25115 Pouilley les Vignes	16/01/1960 Longeville les Metz 57
02	DRUOT Jeannine	F	5 rue Voltaire 25115 Pouilley les Vignes	12/09/1945 Montmorot 39
03	MAISSE Bernard	M	8 Clos des Vignes 25115 Pouilley les Vignes	29/01/1947 Les Essards 39
04	MAGAUD Véronique	F	21 rue de la Perrouse 25115 Pouilley les Vignes	25/12/1962 Vesoul 70
05	JEGO Patrice	M	5 rue du Puits 25115 Pouilley les Vignes	16/08/1955 Mantes la Jolie 78

SUPPLEANTS				
	NOM PRENOM	Sexe	Domicile	Date Lieu de naissance
01	PROD'HOMME Annie	F	20 Le Coteau 25115 Pouilley les Vignes	7/05/1939 Courcelle sur Aujon 52
02	SCHWOB William	M	44, rue de Lausanne 25115 Pouilley les Vignes	19/11/1962 Besançon 25

03	GUEZET Marie-Agnès	F	1, rue des Fontaines 25115 Pouilley les Vignes	30/11/1951 Besançon 25
----	--------------------	---	---	---------------------------

Le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés (Annie Prod'homme – Claude Richard) et les deux plus jeunes (Sandra Fallaix – Ghislaine Gallet).

Après le vote du Conseil Municipal (bulletin sous enveloppe), le dépouillement effectué par les membres du bureau a donné le résultat suivant :

Les délégués et les suppléants de la liste « Pouilley Sénatoriales 2014 » sont élus par 19 voix.

## 2- LOYER DE LA POSTE

Jean-Marc Bousset informe le Conseil Municipal qu'en application de l'indexation annuelle du montant de la location à la date du 1<sup>er</sup> avril, le nouveau montant du loyer sera de 409.15 € par trimestre alors qu'il était de 418.29 €.

## 3- ANTENNE FREE

Bernard Maisse informe qu'une réunion a eu lieu, en présence de Patrice Jego, avec FREE pour l'implantation d'un nouvel émetteur au lieu-dit « les Fuottes » - des particuliers ont été démarchés ainsi que la commune. Un dédommagement de 5 000 € par an est versé au propriétaire du terrain accueillant l'antenne.

Il est précisé que, selon les règles de l'urbanisme, la commune ne pourra pas s'opposer à cette installation d'intérêt public.

Patrice Jego rassure les Appuliens par rapport aux inquiétudes sur les risques électro magnétiques – sachant qu'il faut prendre en compte la distance, la puissance et la hauteur de l'émetteur, ce type d'émetteur n'est pas dangereux (bien moins que le téléphone portable)

Jean-Marc Bousset demande un avis de principe sur l'installation de l'antenne sur le domaine communal – A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

## 4- GENS DU VOYAGE

Bernard Maisse fait le point sur l'installation de 90 caravanes de gens du voyage sur un terrain privé situé route d'Emagny, depuis lundi 16 juin.

- Les gendarmes se sont déplacés pour faire les contrôles d'identité et de véhicules.
- Une benne à ordures a été installée par la CAGB.
- Des réunions ont eu lieu avec les gendarmes, l'exploitant agricole et les représentants de la mairie pour convenir de la date de départ (au plus tard le 30 juin 2014), du dédommagement pour perte d'exploitation et des frais d'électricité et d'eau ainsi que pour préciser les dispositions en matière de bruit et de nettoyage.

Jean-Marc Bousset précise qu'ils devaient s'installer à Thise mais que l'aire ne pouvait pas accueillir un aussi grand nombre de caravanes ; il espère que le propriétaire et l'exploitant pourront faire des aménagements afin d'empêcher l'installation récurrente de caravanes sur ce terrain.